

MAUNA KEA TECHNOLOGIES
Société anonyme au capital de 7.104.797,40 euros
Siège social : 9, rue d'Enghien – 75010 Paris
431 268 028 RCS Paris

(la « Société »)

RAPPORT SPECIAL
SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS
DES ARTICLES L. 225-197-1 A L. 225-197-3 DU CODE DE COMMERCE

(Attributions gratuites d'actions)

Exercice clos le 31 décembre 2025

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-197-4 du code de commerce relatif aux attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 afin de vous rendre compte :

- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement **à chacun de ces mandataires par la société** et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code commerce et par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce ;
- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2, **à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux** dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé ;
- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées à l'alinéa précédent **à l'ensemble des salariés bénéficiaires** ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires.

1. Nombre et valeurs des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires sociaux par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article 225-197-2 du code de commerce :

| Bénéficiaire | Date de l'assemblée ayant consenti l'autorisation | Date d'attribution | Nombre | Valeur ¹ | Date d'acquisition définitive | Date d'expiration de la période de conservation |
|-------------------|---|--------------------|-----------|---------------------|--|---|
| Alexandre LOISEAU | 5/06/2025 | 17/12/2025 | 6.000.000 | 424.200 € | 2 ans à compter de la date d'attribution pour 60 % des actions attribuées et 3 ans à compter de la date d'attribution pour 40 % des actions attribuées | N/A ² |

2. Nombre et valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé

¹ Note à MKT : Cours de bourse au jour du conseil d'administration

² Note à MKT : à confirmer ou modifier si une période de conservation a été fixée.

| Bénéficiaire | Date de l'assemblée ayant consenti l'autorisation | Date d'attribution | Nombre | Valeur ³ | Date d'acquisition définitive | Date d'expiration de la période de conservation |
|--------------|---|--------------------|-----------|---------------------|--|---|
| Salarié 1 | 5/06/2025 | 17/12/2025 | 3.000.000 | 212.100 € | 2 ans à compter de la date d'attribution pour 60 % des actions attribuées et 3 ans à compter de la date d'attribution pour 40 % des actions attribuées | N/A |
| Salarié 2 | 5/06/2025 | 17/12/2025 | 1.250.000 | 88.375 € | 2 ans à compter de la date d'attribution pour 60 % des actions attribuées et 3 ans à compter de la date d'attribution pour 40 % des actions attribuées | N/A |
| Salarié 3 | 5/06/2025 | 17/12/2025 | 300.000 | 21.210 € | 2 ans à compter de la date d'attribution pour 60 % des actions attribuées et 3 ans à compter de la date d'attribution pour 40 % des actions attribuées | N/A |
| Salarié 4 | 5/06/2025 | 17/12/2025 | 300.000 | 21.210 € | 2 ans à compter de la date d'attribution pour 60 % des actions attribuées et 3 ans à compter de la date d'attribution pour 40 % des actions attribuées | N/A |
| Salarié 5 | 5/06/2025 | 17/12/2025 | 300.000 | 21.210 € | 2 ans à compter de la date d'attribution pour 60 % des actions attribuées et 3 ans à compter de la date d'attribution pour 40 % des actions attribuées | N/A |
| Salarié 6 | 5/06/2025 | 17/12/2025 | 300.000 | 21.210 € | 2 ans à compter de la date d'attribution pour 60 % des actions attribuées et 3 ans à compter de la date d'attribution pour 40 % des actions attribuées | N/A |
| Salarié 7 | 5/06/2025 | 17/12/2025 | 220.000 | 15.554 € | 2 ans à compter de la date d'attribution pour 60 % des actions attribuées et 3 ans à compter de la date d'attribution pour 40 % des actions attribuées | N/A |
| Salarié 8 | 5/06/2025 | 17/12/2025 | 220.000 | 15.554 € | 2 ans à compter de la date d'attribution pour 60 % des actions attribuées et 3 ans à compter de la date d'attribution pour 40 % des actions attribuées | N/A |
| Salarié 9 | 5/06/2025 | 17/12/2025 | 200.000 | 14.140 € | 2 ans à compter de la date d'attribution pour 60 % des actions attribuées et 3 ans à compter de la date d'attribution pour 40 % des actions attribuées | N/A |
| Salarié 10 | 5/06/2025 | 17/12/2025 | 200.000 | 14.140 € | 2 ans à compter de la date d'attribution pour 60 % des actions attribuées et 3 ans à compter de la date d'attribution pour 40 % des actions attribuées | N/A |

3 Nombre et valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires

Attribution par la Société

| Nombre de bénéficiaires | Date de l'assemblée ayant consenti l'autorisation | Date d'attribution | Nombre | Valeur ⁴ | Date d'acquisition définitive | Date d'expiration de la période de conservation |
|-------------------------|---|--------------------|-----------|---------------------|--|---|
| 39 salariés | 5/6/025 | 17/2/2025 | 9.127.500 | 1.069.514 € | 2 ans à compter de la date d'attribution pour 60 % des actions attribuées et 3 ans à compter de la date d'attribution pour 40 % des actions attribuées | N/A |

Attributions gratuites d'actions par les sociétés liées

Néant. _____

Le conseil d'administration

³ Note à MKT : Cours de bourse au jour du conseil d'administration

⁴ Note à MKT : Cours de bourse au jour du conseil d'administration